

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 DECEMBRE 2022

(Réforme des règles de publicité des actes en vertu de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret 2021-1311 eu 7 octobre 2021)

Présents : Mrs Pierre PAYEBIEN, M. Gilles MALACLET SIRDEY, Gérard FLEURY, Sébastien GAUNET, Gérard BARNAY, Aurélien SAINT ARROMAN, Rémi PRIN, Mmes Jacqueline DION, Virginie CEZA et Emmanuelle TANCRAZ.

Excusé

Pouvoirs

Absent :

Secrétaire de séance : Madame Virginie CEZA.

Délibération n°31-2022 : ECLAIRAGE PUBLIC : MODIFICATION DES
CONDITIONS D'ECLAIREMENT NOCTURNE- ILLUMINATIONS DE NOEL

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, par scrutin ordinaire décide à l'unanimité que sur proposition de Monsieur le Maire, l'éclairage public sera interrompu de 23 heures à 6 heures et que l'illumination des rues pour les fêtes de fin d'année 2022 soit suspendue.

Délibération n°32-2022 : DEBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS
DEFINITIVES ARRETEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
BOURGOGNE FRANCHE COMTE SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU GRAND CHALON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote ordinaire, à l'unanimité des présents :
A pris acte de la présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes de BFC. -

Délibération n° 33-2022 : MOTION PRESENTEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE
FRANCE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, par scrutin ordinaire de soutenir cette motion et charge Monsieur le Maire de la transmettre à Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

Délibération n° 34-2022 : INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION
D'URBANISME- DEMANDE DE MISE A DISPOSITION AUPRES DU GRAND CHALON -
APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE- INTEGRATION DANS LE GUICHET
NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DANS LE TRAITEMENT DES
DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DE LA COMMUNE- APPROBATION DES
CONVENTIONS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, par scrutin ordinaire d'approuver la convention-cadre et son annexe relative à l'instruction des autorisations, des déclarations préalables, de demandes en matière d'urbanisme et autres travaux, et le règlement du GNAU en annexe de la convention-cadre et la mise en œuvre de la convention RGPD à responsabilité conjointe en intégrant la commune,

Et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions ci-dessus énumérées, jointes en annexe.

Délibération n°35-2022 : GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME – CREATION D'UN NOUVEAU TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, par scrutin ordinaire :
D'autoriser la création du télé service le **GNAU** qui constitue le traitement de **DCP** commun dont la responsabilité est conjointe entre le Grand Chalon et la Commune de REMIGNY;
D'autoriser la création du nouveau traitement de données à caractère personnel de la Commune de .REMIGNY dont la finalité propre est la gestion numérique des dépôts et de l'instruction des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme qui sont transmis par le moyen du **GNAU** au service **ADS** du Grand Chalon chargé de l'instruction, étant rappelé que la Commune de REMIGNY approuve la finalité propre du nouveau traitement de données du Grand Chalon (la gestion électronique des flux de **DCP**) ;
D'autoriser l'inscription dans le registre **RGPD** de la Commune de REMIGNY du nouveau traitement de données personnelles appelées le **GNAU-Dépôt et instruction des autorisations d'urbanisme dématérialisées** ;
D'autoriser le Grand Chalon en tant que responsable conjoint de traitement de retenir comme sous-traitant « **RGPD** » l'éditeur **OPERIS** ;
D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée.

Délibération n°36-2022 : DEMANDES DE SUBVENTION EMANANT D'ASSOCIATIONS DIVERSES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, par scrutin ordinaire de n'octroyer aucune subvention aux associations demanderessees.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Communication au Conseil du rapport d'activité et de développement durable 2021 du Grand Chalon.

Compte rendu réunion du Sydesl du 19 octobre 2022 : Monsieur **Rémi PRIN** délégué de la commune rapporte aux membres du conseil que les prochains travaux d'enfouissement des réseaux sont programmés pour 2024.

Propositions d'implantation de bornes de recharges sur le Grand Chalon. Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil qu'un projet d'installation de bornes de recharges électriques porté par le Grand Chalon est à l'étude. La commune de REMIGNY, pourrait disposer d'une borne double qui serait installée sur le parking du restaurant l'Escale. Cet emplacement n'est pas souhaité en raison du nombre de places occupées par les clients du restaurant (2 places de stationnement seraient ainsi neutralisées). Monsieur le maire proposera l'implantation de cette double borne sur le parking de la mairie.

Animation Noël par l'association les Amis de Remigny le 17 décembre : Madame **Virginie CEZA**, président de l'association des Amis de Remigny, fait part de l'animation organisée le samedi 17 décembre à partir de 16 heures place du Monument, à l'occasion des fêtes de fin d'année (père Noel, friandises, chocolat chaud et vin chaud...).

Distribution du colis de Noël 2022 par les membres du Conseil,

Le point sur les travaux d'aménagement de la place du Monument et de la voirie avoisinante : le procès-verbal de réception des travaux a été signé le 25 novembre 2022. Quelques réserves ont été relevées.

Le point sur la situation suite au sinistre du 25 juin 2022. Peu d'avancée en raison des difficultés actuelles d'identifier le ou les propriétaires des parcelles en raison d'une indivision apparemment non réglée.

Les vœux 2023 : Monsieur le Maire fait part au Conseil, que suite au sinistre du 25 juin 2022, en raison du manque de locaux adaptés pouvant recevoir une centaine de personnes, la soirée des vœux n'aura pas lieu en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Le Maire

Pierre PAYEBIEN

La secrétaire de séance

Virginie CEZA